

Problématique

Dans de nombreuses communes du Jura, les améliorations foncières (AF) se caractérisent par la construction de nouveaux chemins ou de nouvelles pistes en dur. Le démorcellement des parcelles produit aussi des atteintes sur les milieux naturels. Les impacts doivent donc être identifiés et des mesures compensatoires doivent être prises, selon les directives fédérales et cantonales en la matière. Le remaniement parcellaire de Damphreux concernait 396 ha en zone agricole.

Description des prestations

- Etude nature (rapport d'impact sur l'environnement) avec :
 - ⇒ inventaire des milieux naturels et semi-naturels (haies, bosquets, prairies permanentes, pâturages permanents, milieux humides, etc);
 - ⇒ relevés faunistiques (espèces protégées ou rares) et floristiques pour les éléments de grande valeur et espèces protégées ou rares;
 - ⇒ évaluation de la qualité écologique des différents milieux;
 - ⇒ identification des atteintes du projet de remaniement parcellaire;
 - ⇒ proposition de mesures compensatoires ou de remplacement de biotopes.
- Participation au dépôt public / traitement des oppositions.
- Projet d'exécution des mesures compensatoires avec :
 - ⇒ élaboration des projets détaillés de création de milieux humides, plantation de haies et de bosquets.
- Appel d'offres auprès des entreprises.
- Direction locale de travaux particuliers (la direction générale du projet a été réalisée par le bureau BTB de Porrentruy).

Le projet a reçu en 2002 le prix de l'ASPAN-SO (Association Suisse pour l'aménagement national / Section Suisse occidentale) et de l'OFEFP (Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage) récompensant la qualité du travail effectué dans le cadre des "Améliorations foncières et paysage".

Exécution des travaux

2001-2005

Montant des travaux

Travaux de mise en place des compensations écologiques : CH Fr. ~ 50'000.--



Fac-similé du bulletin de L'ASPAN



Développement de la végétation durant l'assèchement de l'étang. (11.10.2001)



Canal des Metchiles.
Aménagement du canal permettant le développement de milieux naturels propices à la flore et à la faune aquatique (30.06.2005)